

**Département du Doubs  
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports  
Service Territorial d'Aménagement de Besançon  
commune de POUILLEY LES VIGNES**

**Arrêté n° : BES-2026-34-ACT**

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**la route départementale D465,  
hors agglomération,  
POUILLEY-LES-VIGNES,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS  
MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POUILLEY LES VIGNES**

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Règlement de voirie du Département du Doubs n° BES 13/120 du 15/07/2013,

Vu l'avis favorable de Service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 02/03/2026,

Vu l'avis favorable de Le Commandant de la brigade de gendarmerie d'École-Valentin en date du 05/03/2026,

Vu l'avis favorable de Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures en date du 02/03/2026,

**Considérant** la demande de EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE - COMTE RUE DES GIRANAU, 70100 ARC-LES-GRAY , en date du 27/02/2026, afin de réaliser les Purges et reprises de chaussée en toute sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation,



## ARRÊTENT

### ARTICLE 1

La circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur la **D465 au PR 2+3**, sur le territoire de la commune de **POUILLEY-LES-VIGNES**, entre le **mardi 07 avril 2026 et le lundi 27 avril 2026**.

**Le soir, le week-end et les jours fériés ou hors chantier éventuels, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.**

### ARTICLE 2

La déviation est assurée dans les 2 sens pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint en annexe :

- **Déviation RD 465 POUILLEY LES VIGNES** RD 465 <-> rue de Miserey <-> rue des Marronniers <-> rue de l'Ecole <-> RD 70 <-> RD 75 <-> RD 5A <-> fin de déviation.
- **Déviation RD 465 POUILLEY LES VIGNES** Via: D 5A <-> D 75 <-> RD 70 <-> RD 465 <-> fin de déviation.

### ARTICLE 3

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours, à la gendarmerie et à la police en intervention.

Cette interdiction s'applique aux transports scolaires.

L'accès et la circulation des riverains seront maintenus.

### ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Elle est mise en place par les services du Département du Doubs. La déviation est activée par le service d'exploitation du Département.

### ARTICLE 5

Toutes contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales. Les contrevenants sont poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

### ARTICLE 6

Le présent arrêté est affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

### ARTICLE 7

Le Directeur des routes, des infrastructures et des transports du Département du Doubs,

Le Chef de service du service territorial d'aménagement de Besançon,

Mme/M.HUGUENIN STEPHANIE, EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE - COMTE,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,

Le Commandant de la brigade de gendarmerie d'École-Valentin,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté, dont copie est transmise à :

M. le Maire de POUILLEY-LES-VIGNES,

ETAT MAJOR - bureau logistique - section mouvement transport,

TRANSARC,

Grand Besançon Métropole,

DDT de Saône et Loire - Service CSR/SRTIC - Transports exceptionnels,

Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures,

Service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

GBM transport

**Monsieur la Maire de la commune de POUILLEY LES VIGNES,**

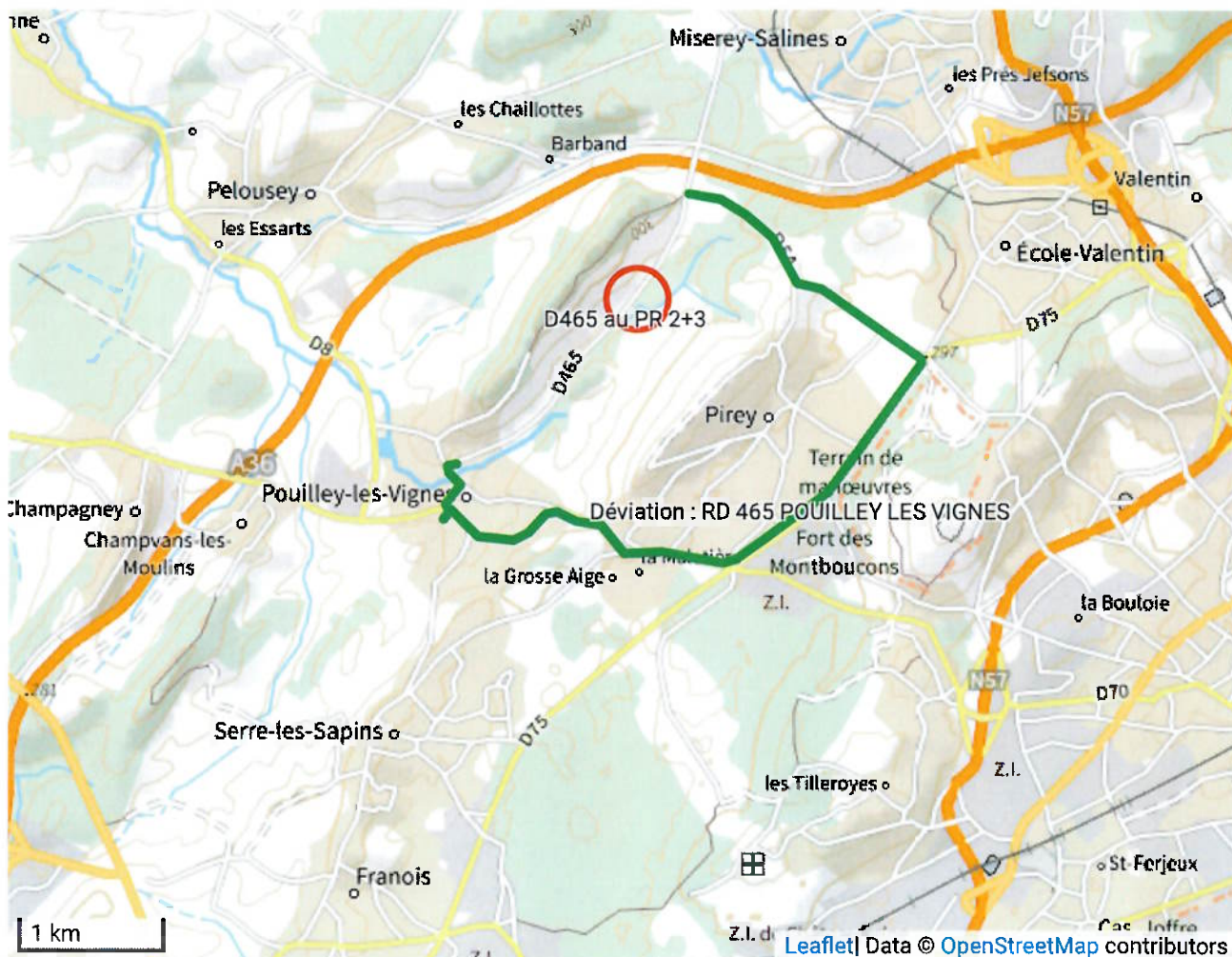
**Fait à BESANCON,**

**Pour la Présidente du Département du Doubs,**





## ANNEXE - LOCALISATION



### DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

#### Déviation RD 465 POUILLEY LES VIGNES

RD 465 <-> rue de Miserey <-> VC <-> RD 70 <-> RD 75 <-> RD 5A <-> fin de déviation.

#### Déviation RD 465 POUILLEY LES VIGNES

Via: D 5A, D 75, Route de Gray, Rue de Lausanne, D 70, Rue de l'Église, D 465, Rue de Miserey, Rue des Marronniers

6.8 km, 11 min

Se diriger vers le sud-est sur D 5A - 2 km

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur D 5A - 250 m

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur D 75 - 8 m

Sortir du rond-point sur D 75 - 2 km

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route de Gray (D 70) - 70 m

Sortir du rond-point sur la route de Gray (D 70) - 300 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers l'ouest sur la route de Gray (D 70) - 200 m

Continuer tout droit sur la rue de Lausanne (D 70) - 1.5 km

Tourner légèrement à droite sur D 70 - 300 m

Tourner à gauche - 90 m

Faire demi-tour - 80 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le nord-est - 10 m

Tourner à gauche sur D 70 - 55 m

Tourner à droite sur la rue de l'Église (D 465) - 350 m

Tourner à droite sur la rue de Miserey (D 465) - 15 m

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m



Se diriger vers le nord-est sur la rue de Miserey (D 465) - 70 m  
Tourner à droite sur la rue des Marronniers - 7 m  
Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m